

### **Réalisation d'une étude sur le bruit - Subvention à une association**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Après avis favorable, à l'unanimité des membres présents de la Commission Hygiène-Santé, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la proposition d'accorder une subvention de 8 000 F à l'Association pour la Cartographie et l'Etude de la Franche-Comté, qui va réaliser pour la Ville de Besançon une étude sur l'impact sanitaire, social, environnemental du bruit en milieu urbain.

En cas d'accord, la dépense, soit 8 000 F, sera couverte à l'aide des crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant, chapitre 955.9, article 657, code service 50000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.